



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Métrieologie légeale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-3327 Rev. 1

MAR 2 1 1990

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Electronic Scanner Scale

APPLICANT / REQUÉRANT:

NCR Canada Limited
6865 Century Avenue
Mississauga, Ontario
L5N 2E2

MODEL(S) / MODÈLE(S):

7824-****

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations Canada, pour (catégorie d'appareil):

Balance électronique à lecteur

MANUFACTURER / FABRICANT:

NCR Corporation
Mississauga, Ontario

RATING / CLASSEMENT:

9.995 kg x 0.005 kg
OR/ou
30 lb x 0.01 lb

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is a fully electronic scale that when interfaced to an approved and compatible electronic cash register (ECR) forms an electronic point of sale weighing system.

NOTE: The model number may have up to four (4) suffixes, these are used by the manufacturer to identify a particular ECR interface only.

The weight display is a four digit seven segment LED type. Weight is sensed on four load cells which are positioned under the weigh platter.

Contained within the scale housing is a laser scanner which identifies packages marked with UPC scanning labels.

The device is fitted with a timer which blanks the weight display after 15 seconds of stability. To perform linearity tests without a time restriction it is necessary to disable the timer.

To disable timer:

- a) Place 5kg on scale platform.
- b) Power Scanner/Scale OFF/ON.
- c) Proceed with testing.

To return the scale to a normal operating mode, it is necessary to enable the timer.

To enable timer:

- a) Clear scale platform.
- b) Power Scanner/Scale OFF/ON.
- c) Timer is enabled.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'appareil approuvé est une balance entièrement électronique qui, une fois reliée à une caisse enregistreuse électronique, approuvée et compatible, forme un ensemble de pesage électronique de point de vente.

NOTE: Le numéro de modèle peut avoir jusqu'à quatre (4) suffixes qui sont utilisés par le manufacturier pour identifier uniquement une interface de caisse enregistreuse particulière.

L'indicateur de poids est un dispositif à quatre chiffres de sept segments, à diodes électroluminescentes. Le poids est capté par quatre cellules de pesage installées sous le plateau de pesage.

Sous le boîtier de la balance, un lecteur au laser identifie les emballages qui sont marqués d'étiquettes CPU.

L'appareil est pourvu d'une minuterie qui efface l'affichage du poids à l'indicateur après 15 secondes d'inactivité. Pour effectuer des essais de linéarité sans limitation de temps, le circuit de minuterie doit être invalidé.

Pour invalider le circuit de minuterie:

- a) placer une charge de 5kg sur le plateau de la balance;
- b) mettre la balance à lecteur sous tension; et
- c) procéder à la mise à l'essai.

Pour remettre la balance en mode de fonctionnement normal, le circuit de minuterie doit être validé.

Pour valider le circuit de minuterie:

- a) retirer toute charge qui se trouve sur le plateau;
- b) mettre la balance à lecteur sous tension; et
- c) le circuit de minuterie est maintenant validé.

SUMMARY DESCRIPTION: Cont'd

The Scanner/Scale is fitted with two methods of resetting the device to zero, which are as follows:

- a) «Power ON/OFF Reset» - During the power ON/OFF sequence, the scale electronics reset and establish a zero balance. After the diagnostics have been completed the scale will read «Scale Ready».
- b) «Manual Reset» - The operator can manually reset the device to read zero by lifting and replacing the scale platter. The scale electronics establish a zero balance and the indicator will read «Scale Ready». This indicates that the device is on zero.

Neither the power ON/OFF nor Manual Reset will function if outside of the zero parameters.

Note: The center of zero is indicated by «Scale Ready».

The zero and span adjustments are located within the scale housing and they can be sealed using a lead and wire seal or a tamper proof paper seal, however, the design is such that it does not meet the requirements of SGM3/10.

The devices herein listed were previously listed on Notice of Temporary Approval S.WA-T483.

SPECIAL CONDITIONS:

- a) Level - The device is not fitted with level indicating means; the design and recommended installation method is such that it can be exempt from the requirements of SGM1/17.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

La balance a lecteur peut être remise à zéro de deux façons, soit les suivantes:

- a) «Réglage par mise sous tension» - Pendant la séquence de mise sous tension, les circuits électroniques de la balance remettent celle-ci en position d'équilibre à zéro. Une fois les vérifications diagnostiques terminées, la balance affiche «Scale Ready».
- b) «Réglage manuel» - L'opérateur peut remettre manuellement l'appareil à zéro en soulevant puis en replaçant le plateau sur la balance. Les circuits électroniques de la balance remettent celle-ci en position d'équilibre à zéro et l'indicateur affiche «Scale Ready», ce qui signifie que l'appareil est à zéro.

Ni l'une ni l'autre des méthodes de réglage ne fonctionnent lorsque le zéro se trouve à l'extérieur des paramètres du zéro.

Remarque: Le centre du zéro est indiqué par l'affichage «Scale Ready».

Les dispositifs de réglage du zéro et de la portée sont logés dans le boîtier de la balance et peuvent être scellés au moyen d'un plomb et d'un fil métallique ou au moyen d'un sceau inviolable en papier, mais ils ne permettent pas de satisfaire aux exigences de la directive ministérielle SGM3/10.

Les instruments énumérés dans le présent avis figuraient préalablement sur l'avis d'approbation temporaire S.WA-T483.

CONDITIONS PARTICULIÈRES:

- a) Mise à niveau - L'appareil n'est pas muni d'indicateurs de niveau; la conception et la méthode d'installation recommandée sont telles que l'appareil est exempté des exigences de la directive ministérielle SGM1/17.

SPECIAL CONDITIONS: Cont'd

- b) Inspection Service Access and Seal Inspection Clearances (as specified by the manufacturer).
- c) A minimum area of 635.0mm high x 812.8mm wide (25in x 32in) covered with a door or easily removable panel must be provided as shown on Figure N° 3. Alternatively an easily removable special access door must be provided, to permit inspection of the Weights and Measures seal(s) on the scale component(s) of this device.
- d) Panel must be secured to the counter with quick-release fasteners (quarter-turn fastener or equivalent), not sheet-metal screws.

Area behind the door or panel must not be obstructed by any counter frame or structural member.

- e) RFI Interference - When the device is subjected to RFI levels that may adversely affect its performance, it will blank out its display and prohibit communications to the terminal. The device as such meets the intent of section 124 of the Regulations and SGM1/21 sections (a) and (b).

CONDITIONS PARTICULIÈRES: Suite

- b) Accès au service d'inspection et dégagements prévus pour l'inspection des sceaux (selon les prescriptions du fabricant).
- c) Une ouverture minimale de 635.0mm de hauteur sur 812.8mm de largeur (25po x 32po) fermée à l'aide d'une porte ou d'un panneau facilement déposable doit être prévue comme l'illustre la figure n° 3. Il est également possible de prévoir une porte d'accès facilement déposable afin de permettre l'inspection des sceaux de poids et mesures sur les composants métrologiques de l'appareil.
- d) Le panneau doit être assujetti au comptoir à l'aide de dispositifs de fixation rapides (emboîtement à baïonnette ou l'équivalent). Il ne faut pas utiliser de vis à tôle.

L'aire se trouvant de l'autre côté de la porte ou du panneau ne doit pas être obstruée par le bâti du comptoir ni par un élément de charpente.

- e) Parasites radioélectriques - Lorsque l'appareil est soumis à des parasites radioélectriques susceptibles de perturber son fonctionnement, il efface l'affichage à l'écran et invalide toutes les communications avec le terminal. L'appareil satisfait ainsi à l'article 124 du Règlement et aux sections (a) et (b) de la directive ministérielle SGM1/21.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the *Weights and Measures Act*. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the *Weights and Measures Act*. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the *Weights and Measures Regulations*. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said *Regulations*. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.



W.R. Virtue

Chief,
Legal Metrology Laboratories

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.

MAR 21 1990

Date

Chef,
Laboratoires de la Métrologie légale